

«La Comco a rendu une frange de l'économie paranoïaque»

CONCURRENCE. Stefan Meierhans, «Monsieur Prix» de la Confédération, s'inquiète des conséquences de la révision de la Loi sur les cartels. Il commente aussi les «tariffs».

Alors que les Etats-Unis imposent des droits de douane de 39% aux exportations helvétiques, Stefan Meierhans, à la tête de la Surveillance des prix depuis près de 17 ans, met en garde contre les idées de contre-mesures protectionnistes, qu'il juge défavorables aux

consommateurs comme aux entreprises. «Monsieur Prix» préconise une baisse des coûts internes. Selon le centriste, il y a encore un «grand potentiel» d'optimisation. Dans un contexte de resserrement du crédit après le rachat de Credit Suisse par UBS,

Stefan Meierhans constate une concurrence affaiblie sur le marché des prêts, y compris hypothécaires. Le Saint-Gallois met également en garde contre la volonté du Parlement d'assouplir le droit de la concurrence, qui signerait un

retour au «paradis des cartels» des années 1990. Il estime toutefois que «certains cas particuliers d'entreprises sanctionnées par la Commission de la concurrence (Comco) ont agité une frange de l'économie et l'ont rendu paranoïaque». **PAGES 2 ET 3**

PHARMA
Novartis annonce deux succès thérapeutiques coup sur coup

PAGE 3

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
On ne redoute pas les droits de douane américains, assure son CEO

PAGE 4

OPINIONS
Marco Taddei fait l'analyse coût-bénéfice de la libre circulation des personnes

PAGE 9

MACROÉCONOMIE
Contrairement aux attentes, l'inflation américaine s'est stabilisée

PAGE 9

POLITIQUE MONÉTAIRE
Donald Trump annonce une action en justice «majeure» contre Jerome Powell

PAGE 11

TABEAU DE BORD DE LA FINANCE DURABLE

ISHARES CORE S&P 500 ETF

B

UBS (LUX) EQUITY SICAV - USA GROWTH SUST (USD) P C

B+

Deux ETF actions Etats-Unis comparés par Conser - ESG Verifier. Et les indispensables de la finance durable, dont une demande spéciale d'un régulateur européen. **PAGE 12**

La CEO de ReproNovo espère changer le monde

Série d'été. Soigner l'infertilité, telle est la mission de Jean Duvall, cofondatrice et directrice de la start-up lausannoise ReproNovo. Originaire des Etats-Unis, cette juriste et ingénieure est arrivée en Suisse en 2004 pour ne plus en repartir. Elle raconte son parcours de Baar (ZG) à la capitale vaudoise. **PAGE 5**



Devillard tourne une page de son histoire

Devillard



Transmission. Les frères Claude et Marc Devillard (*debout*) ont annoncé mardi céder le contrôle de leur entreprise familiale, fondée en 1958, à leurs cadres Luc Schenkel et François Pflieger (*assis*). Les repreneurs deviennent actionnaires majoritaires, tandis que la famille conserve des parts. Claude, 66 ans, reste président du conseil d'administration et Marc administrateur. Spécialisée à l'origine dans l'impression, Devillard s'est diversifiée dans la numérisation et la gestion de parcs informatiques. L'entreprise, active sur quatre sites (Genève, Renens, Neuchâtel et Sierre), réalise des ventes annuelles de 35 millions de francs et compte 9000 clients en Suisse romande. **PAGE 3**

Santé: la politique vaudoise en débat

PAGE 6

Zurich en tête, dernier épisode

PAGE 9

ÉDITORIAL CHRISTIAN AFFOLTER

Le flegmatisme suspect de la Bourse

Le scénario redouté à la Bourse suisse après l'annonce choc de taxes douanières américaines plus que doublées par rapport à celles de l'Union européenne (UE) ne s'est pas produit. Depuis fin juillet, les indices n'ont pas chuté comme ils l'ont fait en avril, mais seulement fait du sur place. Les investisseurs se sont-ils déconnectés des préoccupations de l'économie réelle, exprimées de vive voix par ses faitières? Dans le monde politique, le passage des 31% d'avril à 39% a jeté aux oubliettes la notion de «Taco» (Trump finira toujours par céder). Auprès des investisseurs, en revanche, la conviction que les marchés financiers le forceront à revenir en arrière si les conséquences sont trop négatives survit. Après tout, l'erreur des tarifs appliqués à l'or a été très vite corrigée. Sans oublier que le secrétaire au Trésor, Scott Bessent, a laissé entendre que les négociations commerciales pourraient durer jusqu'en octobre.

Il y a aussi des aspects structurels qui peuvent expliquer cette réaction très modérée. L'industrie classique, particulièrement touchée par les «tariffs», compte pour moins de 10% du SPI, l'indice élargi de la Bourse suisse. Et les sociétés cotées présentes surtout sur le marché suisse ont souvent une taille suffisante pour en limiter les effets en changeant de lieu de production. Les pharmas, pour l'instant exemptes de taxes, constituent plus d'un quart de l'indice. Les services, financiers notamment, ne sont guère concernés non plus. En avril, ces forces de rappel n'avaient pourtant pas permis d'éviter une correction. Ce qui est un indice de plus que le flegmatisme actuel du

marché suisse pourrait être excessif. Le rapprochement probable entre les «tariffs» de la Suisse et ceux de l'UE pourrait aussi se faire par un relèvement de 15% à 35% en Europe, si Donald Trump met sa menace à exécution. La lourde sanction boursière des titres de sociétés, dont les derniers résultats n'ont pas su répondre aux attentes, montre que le réveil risque d'être brutal pour les actions suisses. **PAGE 12**

FRANKLIN TEMPLETON

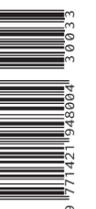
Ready for easier access to private markets? Get in touch.

Move forward with the broadest range of investment opportunities and global expertise at your end.

Sincerely yours.

Marketing communication. Capital at risk.

PIMCO
pimco.ch



9 771421 48004 3 08 35

des enquêtes comme celle parue dans vos colonnes, et nous en sommes au deuxième questionnaire. Nous travaillons en parallèle avec des universités pour affiner notre étude et sommes en contact avec la Banque nationale, le gendarme de la finance (Finma) et la Commission de la concurrence (Comco). S'il s'avère qu'il y a discrimination, que certaines sociétés ne peuvent pas obtenir de financement bancaire, la Comco est habilitée à intervenir.

■ **Une réforme de la Loi sur les cartels est sur la table du Parlement. En juin, le National a notamment décidé de relever les critères permettant à la Comco de juger si une entente de type cartellaire est suffisamment néfaste pour être qualifiée d'illicite. Assistez-vous à un retour en arrière dans la lutte contre les cartels?**

Je crains en effet que le vœu de la majorité bourgeoise de cette Chambre ne soit un retour aux années 1990 où la Suisse était encore le paradis des cartels. Ce qui s'est passé, c'est que certains cas particuliers d'entreprises sanctionnées par la Comco ont agité une frange de l'économie et l'ont rendue paranoïaque. D'après moi, la Suisse ne s'est en réalité jamais faite à l'idée que les cartels sont forcément néfastes. Cette opinion majoritaire des économistes est dans l'ADN de l'Union européenne, mais pas de la Suisse. C'est regrettable, car au-delà de la perte pour le consommateur, complexifier la tâche des surveillants de la concurrence rendrait les procédures plus longues. Une condition de l'Etat de droit est pourtant que les gens comprennent la loi et qu'elle soit facile à appliquer. L'insécurité juridique, qui fait tourner toute une industrie d'avocats, nuit aux assujettis et à l'économie.

Surveillance des prix

■ **En intervenant, l'Etat ne fausse-t-il pas les prix? Ne serait-ce pas aux consommateurs ou producteurs victimes d'un acteur dominant ou d'un cartel de le boycotter?**

Dans les cas qui nous intéressent, les victimes de prix abusifs n'ont pas la possibilité de se tourner vers d'autres acteurs. Je vais l'illustrer avec deux cas différents. Le premier est celui des hôpitaux. Un patient peut-il vraiment se payer le luxe de traverser la Suisse pour aller se soigner dans un hôpital moins cher si les établissements proches de chez lui pratiquent des tarifs abusifs? D'autant plus si c'est une personne âgée qui souhaite recevoir la visite de sa famille. Second cas, celui

des plateformes numériques. J'ai par exemple exigé en mai du géant de la réservation en ligne Booking une réduction de presque 25% de ses commissions en Suisse, car nous avons pu établir qu'elles étaient abusives. Imaginez ce que cela signifierait si c'était aux hôtels suisses de se retirer de ce site. Ils se feraient manger sur-le-champ. Quant à imaginer que tous les hôtels du monde se retirent en même temps, c'est une illusion.

«Le prix juste est déterminé par les coûts de l'entreprise, plus un bénéfice jugé équitable.»

Stefan Meierhans

■ **Qu'est-ce qu'un prix juste?** Le législateur ne m'a pas donné de réponse claire à ce sujet, mais a décidé de plusieurs méthodes pouvant être utilisées. L'une d'elles est celle des coûts. Le prix juste est déterminé par les coûts de l'entreprise, plus un bénéfice jugé équitable.

■ **Alors, qu'est-ce qu'un bénéfice équitable?** Pour le déterminer, nous prenons un assortiment d'autres entreprises en situation de concurrence dans une branche similaire et nous calculons la rémunération du capital à l'aide d'outils mathématiques. Une autre méthode est celle du benchmark, c'est-à-dire la comparaison des coûts, que nous utilisons parfois dans le secteur de la santé. La méthode de la rémunération du capital est plus complexe pour les plateformes numériques et nécessite d'être accompagnée par des méthodes alternatives, car ces sociétés ont relativement peu de coûts d'investissement. Les surveiller est important, car elles ont une tendance naturelle au monopole par l'effet de réseau: plus leur produit ou service est utilisé par un nombre important d'utilisateurs, plus il est désirable. Ce qui peut mener à des prix abusifs.

■ **Vous êtes le quatrième surveillant des prix centriste, sur sept. Deux ont été socialistes et un UDC. Pourquoi cette surreprésentation, et l'absence de PLR?** Je suis convaincu que la vision des différents surveillants des prix est la même, quel que soit leur parti. Elle se caractérise à la fois par une compréhension des bienfaits du marché et par l'idée réaliste qu'il y a des cas où la concurrence est impossible. L'Etat est alors là pour obtenir des prix au plus proche de ceux qui seraient obtenus dans un marché concurrentiel. ■

ENTREPRISES SUISSES

Les frères Devillard cèdent leur entreprise

IMPRESSION. La société genevoise, active depuis plus de 65 ans dans les solutions d'impression, passe aux mains de deux directeurs, via un management buy out. La famille fondatrice conserve une part minoritaire du capital.

Sophie Marenne

Le fournisseur de photocopieurs au logo jaune et noir change de mains. Après des décennies à la tête du vendeur de solutions d'impression, d'archivage et de numérisation Devillard, les frères Claude et Marc Devillard ont annoncé, mardi, la transmission de leur société. C'est un duo, Luc Schenkel et François Pflieger, respectivement directeur des opérations pour l'un et directeur commercial pour l'autre, qui pilotent désormais l'entreprise genevoise fondée en 1958.

«Cela fait quelques années que nous réfléchissons à une façon de pérenniser cette structure, créée par nos parents. Nous avons sondé le marché, reçu des offres de la part de concurrents et fonds d'investissement. Mais ces perspectives ne nous plaisaient guère», explique Claude Devillard. La solution du management buy out, soit un rachat par des membres de l'équipe dirigeante, a été proposée par Luc Schenkel et François Pflieger eux-mêmes. Le binôme entre ainsi au capital-actions, en qualité d'actionnaires majoritaires. «Ces repreneurs sont les plus aptes à faire prospérer Devillard dans le respect de notre ADN et de nos valeurs. Notre famille conserve évidemment des parts», poursuit le dirigeant âgé de 66 ans. Le montant de l'opération reste confidentiel. Les frères – Claude, le commercial et Marc, l'électronicien – dirigeaient l'entreprise depuis 1987. Ils ne sortent pas complètement du paysage stratégique. Marc Devillard continuera



Elisabeth Fransdonk

Genève. «Nous avons un temps envisagé de déplacer notre siège hors du canton», explique Claude Devillard. Cette option n'a pas été nécessaire, «des efforts ayant été consentis par les autorités fiscales», ajoute-t-il.

d'aider au pilotage comme administrateur. Claude Devillard prend, lui, le rôle de président du conseil d'administration, «pour accompagner les repreneurs, en tant que consultant», précise-t-il. Réalisant un chiffre d'affaires annuel d'environ 35 millions de francs, Devillard dénombre près de 9000 clients en Suisse romande: des grandes organisations internationales aux acteurs de la finance, jusqu'aux plus petites PME. Actif à l'origine dans l'impression, ses activités se sont diversifiées dans la numérisation et dans la gestion des parcs informatiques. «C'est là que nous avons le plus de croissance», souligne Claude

Devillard, indiquant que les copieurs ne comptent désormais plus que pour un peu moins de la moitié des revenus de la société. La holding Devillard se déploie sur quatre sites: son siège historique de Genève, ainsi qu'un siège vaudois à Renens, baptisé Devillard Romandie. Ce dernier a été implanté à la suite de plusieurs acquisitions. «Nous aurions pu intégrer ces entités, mais avons choisi de maintenir une structure locale, conformément à notre philosophie», explique Claude Devillard. Deux autres filiales sont situées à Neuchâtel et à Sierre. Face à un impôt sur l'outil de travail jugé confiscatoire à Genève,

«nous avons un temps envisagé de déplacer notre siège hors du canton». Finalement, cette option n'a pas été nécessaire, «des efforts ayant été consentis par les autorités fiscales», ajoute-t-il. Parmi les concurrents de Devillard, des fournisseurs suisses et internationaux de services d'impression et d'archivage comme Graphax à Spreitenbach (AG), le distributeur de Konica Minolta, la filiale neuchâteloise du groupe français Digitech, la société informatique vaudoise Elca, le géant tokyôite Ricoh, ainsi que les fabricants d'imprimantes eux-mêmes tels que Canon ou Xerox. ■

Bell porté par le marché suisse

AGROALIMENTAIRE. Le chiffre d'affaires a progressé de 3,7% à 2,4 milliards et le bénéfice net a atteint 45,7 millions.

L'entreprise de boucherie et charcuterie industrielle Bell Food Group a enregistré une amélioration des résultats à tous les niveaux sur les six premiers mois de 2025, grâce notamment à un apport de quasiment tous ses produits et une solide progression en Suisse. Entre janvier et fin juin, les ventes nettes de la filiale du détaillant Coop ont augmenté de 3,7% sur un an à 2,4 milliards de francs, alors que le résultat d'exploitation (Ebit) a crû de 3,6% à 66,2 millions. Le bénéfice net est quant à lui ressorti à 45,7 millions de francs, en hausse de 0,7%

comparé au premier semestre 2024. Ces chiffres clés sont tous supérieurs aux prévisions des analystes interrogés par l'agence AWP. Alors que les recettes ont affiché une progression de 5,2% en Suisse, elles se sont contractées de 1,7% à l'international. Malgré un gain de part de marché en Espagne et en Pologne dans la charcuterie en tranches, les effets de changes ont pesé. Bell ne fournit aucune prévision pour l'exercice en cours. La direction ambitionne néanmoins de maintenir la dynamique de croissance enregistrée ces dernières années. (awp)

Novartis enregistre deux succès cliniques

PHARMA. Le géant bâlois a annoncé le succès de plusieurs études avec son traitement en développement ialalumab.

Novartis a annoncé mardi le succès d'une étude clinique de phase III avec son traitement en développement ialalumab contre la thrombocytopenie immunitaire, un trouble de la coagulation provoqué par une diminution du nombre de plaquettes. Le médicament, administré avec le produit eltrombopag à des patients précédemment sous traitement avec des corticoïdes, a permis de prolonger la période durant laquelle les personnes avaient un nombre suffisant de plaquettes dans le sang, a détaillé le laboratoire bâlois. L'ialalumab, un anticorps monoclonal entièrement humanisé, bénéficie d'une désignation

de médicament orphelin de l'Agence américaine des médicaments (FDA) et de son homologue européenne (EMA), permettant de faciliter le processus de développement et d'homologation. Lundi, Novartis avait revendiqué le succès, sans pour l'heure le détailler, de deux études cliniques avancées, baptisées Neptunus I et II, évaluant l'ialalumab contre la maladie de Sjögren. Ce trouble auto-immune affecte notamment les glandes salivaires et lacrymales, mais peut aussi se manifester au niveau dermatologique, musculosquelettique, rénal ou en core pulmonaire. (awp)